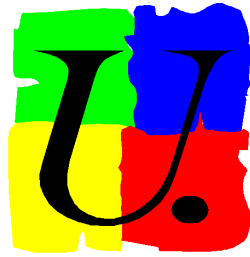




DDE 22  
DDAF – DDSV 22



DDE 22  
– DDSV 22



DDAF DDE 22  
DDAF – DDSV 22



DDAF – DDSV 22

St-Brieuc, le 23 septembre 2008

## LETTRE OUVERTE

à

**Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,  
Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires  
des Côtes d'Armor**

Les représentants des organisations syndicales soussignées, convoqués le 22 septembre 2008 à une réunion conjointe des CTP (comités techniques paritaires) de la DDE d'une part et de la DDAF et de la DDSV 22 d'autre part, ont décidé de ne pas siéger à ces CTP pour les raisons suivantes :

- il s'agit du 3<sup>ème</sup> CTP conjoint depuis l'annonce de la fusion de la DDE et de la DDAF 22 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et dès le CTP du 4 mars, les syndicats, unanimes, déclaraient leur opposition à la mise en place de cette fusion dans le contexte de la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui met en oeuvre le démantèlement des services publics de l'Etat et du statut des fonctionnaires, accompagnée d'une accélération des suppressions de postes.
- depuis le CTP du 23 juin, plusieurs circulaires ont été publiées annonçant, d'une part, la fin de l'ingénierie publique concurrentielle et, d'autre part, une nouvelle réorganisation des services de l'Etat avec des directions départementales qui ne seraient plus formellement rattachées à 1 ministère ainsi qu'une mutualisation renforcée des fonctions supports.
- lors d'une réunion préparatoire le 9 septembre, le projet de dispositif d'affectation des agents, dans le cadre de la fusion, a été présenté aux syndicats qui ont dit leur opposition à l'annonce d'un nombre restreint de postes supprimés ou « substantiellement modifiés ». En effet, cela n'est pas le reflet de la réalité et mettrait un nombre important de personnels en position de « prisonniers » de leur poste actuel jusqu'à ce qu'on leur fixe la date de leur « fin de contrat » et donc, de ne plus avoir de choix à ce moment-là.
- le DRE, lors d'une réunion « informelle » puisque non-statutaire le 18 septembre, reconnaît n'avoir encore aucun chiffre précis concernant les suppressions de postes en 2009, 2010 et 2011 pour les services du MEEDDAT en Bretagne (comme dans les autres régions). Il confirme sa volonté de rattacher les fonctions supports des DDE 22, 29 et 56 au CSM (centre support mutualisé) de la DRE avec des conséquences non encore complètement identifiées sur le contenu des postes et la carrière des agents concernés qui là encore, sont majoritairement contre cette réorganisation.

- dans ce contexte, les syndicats constatent que les directions ont maintenu leur proposition de mettre en œuvre des modalités d'affectation des personnels en affichant :
  - un effectif global de 507,71 ETP (effectifs temps plein et non personnels présents),
  - seulement 11 postes supprimés (1 DDAF et 10 DDE),
  - 32 postes vacants ouverts à la mutation interne,
  - ET AUCUN POSTE « SUBSTANTIELLEMENT MODIFIÉ » !!!
- les personnels savent que de nombreuses missions ne seront pas maintenues mais ne voient pas dans le projet d'organigramme, proposé les missions nouvelles et le contenu concret des postes sur lesquels ils pourraient postuler.
- les 2 directions tentent de minimiser l'impact des orientations fixées dans les circulaires ministérielles successives, sur l'avenir professionnel des personnels et sur l'activité des services notamment en direction des communes, espérant peut-être garantir la paix sociale et le bouclage du dossier de fusion sans trop de vagues.
- le calendrier de mise en œuvre de cette fusion à marche forcée, s'il n'est pas le fait des directions locales, est encore moins celui des personnels qui ne l'ont pas souhaité et qui, après avoir vu « externaliser » dans une agence le traitement des statistiques de la DDAF, s'inquiètent des autres transferts d'activités qui se profilent alors qu'on les positionne sur des postes à l'avenir très incertain à court terme.
- les tractations dans les couloirs, les propositions de postes faites aux uns et pas aux autres ne sont pas acceptables et ne sauraient faire fi du droit de chaque agent à avoir le choix de changer de poste et à disposer d'une fiche de poste.
- parallèlement au processus d'affectation des personnels, des réflexions sont en cours entre les UT (unités territoriales) et les services centraux et entre unités des services centraux, dans l'opacité la plus totale pour les représentants des personnels, sur une réorganisation des filières Ingénierie, EUH (environnement, urbanisme, habitat), ADS (permis de construire) qui, bien sûr, ne transparaissent pas dans les postes ouverts.
- les personnels du Parc, qu'ils soient OPA ou personnels des bureaux, ont de plus en plus le sentiment d'être là « pour mémoire » dans la fusion DDE DDAF, en attendant un transfert probable vers le Conseil Général ou vers la DIR Ouest. Ce dossier est loin d'être résolu et l'actualité d'un nouvel accident de la circulation sur la RN 12 vient encore de rappeler l'utilité de la présence d'une équipe d'intervention du parc à Saint-Brieuc, comme ce fut le cas après l'accident sur le viaduc.
- sur le plan des rémunérations, les syndicats et les personnels réclament une harmonisation par le haut des différents régimes indemnitaires et les mêmes primes de fusion que leurs collègues des Finances.
- enfin, aucune information précise ne filtre aujourd'hui sur la création de la future DDT (direction départementale des territoires), sur celle possible d'une DDCS (direction départementale de la cohésion sociale), sur leur impact pour les personnels des DDE, DDAF, DDASS, DDSV, DDJS, DDTEFP et DGCCRF, sauf que le calendrier s'emballe là encore et que les syndicats, les élus, les personnels et les citoyens ne semblent pas être beaucoup prévus dans le dispositif de « consultation » pour donner leur avis.

**Les syndicats CGT, FO et FSU de la DDE et CGT, FO, FSU et CFDT de la DDAF et de la DDSV 22 appellent tous les personnels à participer à une**

**réunion d'information  
jeudi 2 octobre de 14h à 16h30  
salle du Laboratoire régional des ponts et chaussées  
rue Jules Vallès à Saint-Brieuc**

Les syndicats soussignés dénoncent l'absence d'espace réel de négociation pour représenter et défendre les intérêts des personnels, les possibilités de recours en CAP pour les agents insatisfaits étant plus virtuelles que réelles.

Ils interpellent à nouveau les élus des Côtes d'Armor afin qu'ils soient pleinement informés des conséquences graves liées à l'abandon programmé des missions auprès des communes par les services de l'Etat.

Ils n'acceptent de cautionner, ni le fond ni la forme, du processus en cours et continueront à se mobiliser pour défendre le service public, ses missions et les personnels.